

PLUS DE LA MOITIÉ DES COÛTS DE LA SANTÉ ASSUMÉS PAR LES MÉNAGES

Le système de santé vaudois a coûté 8,6 milliards de francs en 2018. En francs constants par habitant, cela correspond à une hausse de 0,4 % par rapport à l'année précédente. Deux tiers des coûts sont directement ou indirectement pris en charge par les ménages. Après prise en compte des aides individuelles, la part défiscalisée des ménages représente 54% des coûts globaux de la santé.

En 2018, le système de santé vaudois a coûté 8,6 milliards de francs, en hausse de 2,3 % par rapport à l'année précédente. En tenant compte de la croissance des prix à la consommation (+1,0 %) et de l'augmentation de la population résidente moyenne (+0,9 %), la croissance nominale des coûts de la santé par habitant a été de +0,4 %. Cette faible augmentation confirme une tendance déjà constatée l'année dernière (+0,5 %) qui rompt avec des années de croissance plus importante. Depuis l'entrée en vigueur de la loi sur l'assurance-maladie obligatoire (LAMal) en 1996, la croissance nominale par habitant a été de +2,2 % en moyenne annuelle, et même de +2,8 % durant les dix dernières années [F1].

15 % DU PIB

Rapportés au produit intérieur brut (PIB), les coûts de la santé vaudois en représentent 15,3 % en 2018, soit 0,3 point de moins que l'année précédente. C'est plus qu'en moyenne nationale (11,9 %) et cela s'explique par plusieurs causes: d'une part, les coûts de la santé générés dans le canton de Vaud représentent 10,5 % des coûts générés en Suisse (81,9 milliards de francs) alors que le PIB vaudois ne représente que 8,1 % du PIB helvétique. D'autre part, le canton de Vaud est l'un des cinq cantons à abriter un hôpital universitaire. Il s'ensuit qu'une partie des dépenses engendrées sur sol vaudois sont destinées à des patients résidant ailleurs en Suisse ou à l'étranger (8,6 %).

56 % EN NON RÉSIDENTIEL

En 2018, 56 % des coûts sont générés par le non-résidentiel, comprenant notamment l'ambulatoire hospitalier¹, les soins à domicile et la libre pratique au sens large². La prise en charge résidentielle (hôpitaux, cliniques, secteur médico-social³) représente 37 % des coûts vaudois de la santé. Le solde des dépenses (7 %) comprend la formation des professionnels de santé, la recherche, les urgences, la prévention et les dépenses administratives des collectivités publiques et des assureurs [F2].

Plus de 60 % de l'augmentation des coûts de la santé vaudois en 2018 sont dus à la libre-pratique², un peu moins d'un quart au maintien à domicile et 13 % au secteur médico-social³. L'hospitalisation a coûté un peu moins cher en 2018 (-2 %), une situation qui ne s'était pas produite depuis 2006.

54 % DES COÛTS ASSUMÉS PAR LES MÉNAGES

Les plus gros contributeurs à la facture des coûts de la santé vaudois sont, en 2018, les ménages (32,9 %) et les assureurs-maladie (33,7 %) – et donc indirectement les ménages à travers les primes de l'assurance obligatoire des soins. Viennent ensuite les pouvoirs publics (21 %), dont plus des quatre cinquièmes par le Canton. Les assureurs fédéraux participent à 4 % de la facture et les patients résidant hors du canton (au travers du paiement direct des ménages ou via leur canton ou leur assurance-maladie) financent près de 9 % des coûts [T1]. En tenant compte de la participation des pouvoirs publics lorsqu'ils se substituent aux ménages (subsidés aux primes d'assurance-maladie, aide à l'hébergement, etc.), ce sont plus d'un milliard de francs qui basculent d'un payeur à l'autre. Ainsi, la participation réelle des collectivités publiques atteint un tiers des coûts (33 %), dont les trois quarts sont assumés par le Canton. Corollaire, la participation des ménages, directe via le paiement des factures ou indirecte via le paiement des primes d'assurance-maladie, est réduite à 54 % des coûts totaux. Dès lors, ce sont plus de la moitié des coûts globaux qui sont défiscalisés par notre système de santé. | AO

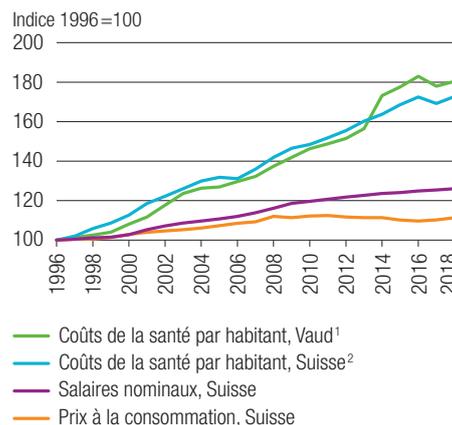
¹ Traitements ambulatoires en hôpital ou en clinique.

² Médecins, dentistes, physiothérapeutes, laboratoires d'analyses, pharmacies, drogueries...

³ Etablissements pour personnes âgées et pour personnes handicapées ou en souffrance psychique.

Source des données: StatVD. OFS. Créa.

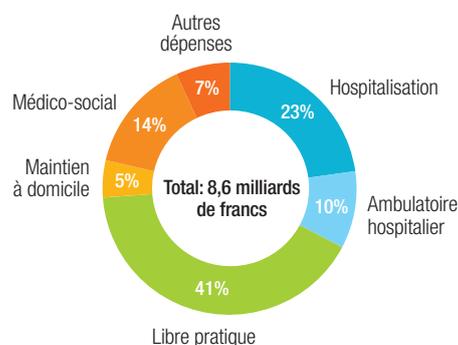
[F1] COÛTS DE LA SANTÉ, PRIX ET SALAIRES



¹ Ruptures de série en 2003, 2014 et 2017.

² Ruptures de série en 2014 et 2017.

[F2] COÛTS DE LA SANTÉ PAR PRESTATION, VAUD, 2018



[T1] COÛTS DE LA SANTÉ PAR PAYEUR DIRECT, VAUD, 2018

	En millions de francs	En %
Confédération	85	1,0
Canton	1 482	17,3
Communes	236	2,8
Assureurs-maladie ¹	2 885	33,7
Assureurs fédéraux	331	3,9
Ménages ²	2 814	32,9
Patients résidant hors du canton ³	733	8,6
Total	8 565	100,0

¹ Sans participation des assurés.

² Y compris participation des assurés.

³ Prestations fournies dans le canton à une population résidant hors du canton de Vaud.

